

**ADMINISTRATION
COMMUNALE
WOLUWE-SAINT-LAMBERT
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Avenue Paul Hymans, 2**

B -1200 BRUXELLES

V/Réf : PU/541801/2012
N/Réf. : AVL/KD/WSL-2.112/s.571
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue du Bois de Sapins, 49.
Rénovation d'une villa (régularisation).
Demande de permis d'Urbanisme. Avis de la CRMS.
(Correspondant : Mme V. Langouche)

En réponse à votre lettre reçue le 18 mai 2015, en référence, réceptionnée le 21 mai, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 3 juin 2015.

La demande concerne la régularisation de la rénovation d'une villa pittoresque (rez + 1 étage sous combles) datant d'environ 1930, située à l'angle de l'avenue du Bois de Sapins et de la rue Notre-Dame.

Les travaux ont consisté en des aménagements intérieurs (perçements, déplacement de portes, réduction du hall, démolition de cloisons intérieures), l'installation de trois lucarnes en bois peint en façade arrière, l'installation de trois œils-de-bœuf en zinc en façade avant, le renouvellement à l'identique de la toiture (+ 2 velux), le démontage des volets battants en pvc et l'aménagement d'une terrasse sur un petit toit plat.

La CRMS n'émet pas de remarque particulière sur ces différentes interventions car elles ont été réalisées dans le respect des caractéristiques architecturales du bien.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - S.P.R.B. – D.M.S. : Mme I. Leroy ; S.P.R.B. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.